



APPRENTISSAGE

Code RNCP : 38349



BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Intitulé officiel : BTSA Aménagements Paysagers

Diplôme délivré par la Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (JO 06/06/20)

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

Diplôme de niveau 5 (Bac +2), préparant des professionnels polyvalents de l'aménagement paysager capables à la fois de concevoir, aménager et entretenir des espaces paysagers, mais aussi de planifier, organiser et coordonner le travail d'une équipe.

- Expérimenter la conception d'un aménagement en lien avec le paysage
- Savoir choisir des végétaux en lien avec le milieu écologique et le projet
- Réaliser des rendus de projets paysagers et des plans techniques autant manuellement que numériquement
- Implanter un chantier et réaliser les créations minérales et végétales
- Expérimenter l'organisation d'un chantier et la gestion des hommes et du matériel en sécurité
- Être capable de réaliser le bilan économique du chantier
- Expérimenter la communication de projets devant des clients réels

FICHE FORMATION

2 ANS

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et valorisation du vécu des périodes en milieu professionnel (alternance), interventions de professionnels, visites.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- 40 semaines à la MFR (soit 1400 heures)
- 64 semaines en entreprise
- Formation uniquement en apprentissage

ET ENSUITE ?

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Chef de chantier des espaces verts
- Conducteur de travaux
- Collaborateur polyvalent des espaces verts
- Technicien des espaces verts en collectivité territoriale
- Gérant d'entreprise

POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence professionnelle / Bachelor
- Certificat de Spécialisation



PUBLIC CONCERNÉ, PRÉREQUIS

- Etre titulaire d'un Bac Professionnel, Technologique, Général ou d'un diplôme de niveau 4.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription sur le site www.parcoursup.fr
- Recrutement à partir de janvier et jusqu'à 2 mois après la rentrée

STATUT

- Contrat d'apprentissage (maximum 30 ans)
- Délai possible de 3 mois après le début de la formation pour trouver un contrat d'apprentissage

ACCESSIBILITÉ

Les salles de cours et les espaces de vie sont accessibles aux personnes en situation de handicap

Référent handicap : Mickaël CHATELAIS (02.33.30.68.50)

TARIFS

Formation en apprentissage

Frais de formation pris en charge par l'OPCO

Demi-pension : 18€/semaine (reste à charge)

Pension complète : 57€ /semaine (reste à charge)

Frais d'adhésion et d'inscription : 62€/an

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluations formatives dans chaque module
- Évaluations Certificatives en Cours de Formation (ECCF) pour plus de 60% de l'examen
- 3 épreuves terminales :
 - Expression française et culture socioéconomique
 - Situations professionnelles vécues
 - Dossier de stage

CONTENU DE LA FORMATION

- **M1** : Inscription dans le monde d'aujourd'hui
- **M2** : Construction du projet personnel et professionnel
- **M3** : Communication
- **M4** : Organisation du travail et encadrement d'équipe
- **M5** : Gestion et mise en place de la végétation
- **M6** : Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers
- **M7** : Gestions technico-économique de chantiers
- **M8** : Élaboration d'un projet d'aménagement paysager

CONTACTEZ-NOUS

CFA/MFR-CFTA La Ferté-Macé

25 rue Pierre Neveu - BP 59

61600 LA FERTÉ-MACÉ

02 33 30 68 50



Responsable BTSA AP

Delphine Guerin - delphine.guerin@mfr.asso.fr

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

CFA/MFR-CFTA
la Ferté-Macé